



COMMUNE DE LUSSAC

Conseil municipal

Envoyé en préfecture le 23/01/2025

Reçu en préfecture le 23/01/2025

En e

Publié le

Prés ID : 033-213302615-20250121-2025_01_05-DE

Votants : 15

Absents : -excusés : 2

Procurations : 2

S²LO

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL N°2025_01_05

Objet : Vente de logements cité Clairsienne

L'an deux mille VINGT CINQ, le 21 janvier à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune de LUSSAC, régulièrement convoqué le 15 janvier 2025, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil municipal sous la présidence de M. GATINEL Didier, Maire

Présents : M. GATINEL Didier, Maire, M. MESSAHÉL Maurice adjoint, Mme FORESTIER Nathalie adjointe, M. LAGARDE Dominique adjoint, M. VERBRUGGHE Manuel, Mme MASIN Claudie, M. BIBENS Sylvain, Mme PARET Aurélie, Mme FLEURY Aurore, Mme DELFOUR Isabelle, Mme CHASSAGNE Annie, M. BOUDOT Vincent, Mme SABACA Emmanuelle conseillers municipaux.

Absent :

Absents excusés : M. DELAIRE Claude, M. ROCHER Dominique

Exclus :

Procurations : M. DELAIRE Claude à M. GATINEL Didier ; M. ROCHER Dominique à M. MESSAHÉL Maurice

Secrétaire de séance : Mme FORESTIER Nathalie

POUR : 15

ABSTENTION : 0

CONTRE : 0

CONSIDÉRANT

Que sur les 20 logements de la cité Clairsienne, 10 ont déjà été vendus.

Que la commune doit respecter un quota de logements sociaux

Que le renouvellement des locataires permet de maintenir le nombre d'élèves dans l'école

Qu'il existe une demande constante en logements sociaux

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal émet un avis défavorable à la vente de logements de la société Clairsienne

A Lussac, le 21/01/2025

Le Maire,

Didier GATINEL

